

**REGISTRE DE
PARTICIPATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**


En application de l'arrêté municipal n°2023/091 en date du 22/02/2023 prescrivant une participation du public par voie électronique pour le dossier de Permis d'Aménager PA n° 17219 23 M0001 déposée par l'EARL VOLOKOVE le 31/01/2023, concernant la reconstruction d'une cabane ostréicole à l'identique suite à un incendie, situé chemin des Cabanes, au lieu-dit La Cayenne, sur la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE.

Je soussignée, Madame Claude BALLOTEAU, Maire de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE, ai ouvert à ce jour, le 27 mars 2023, le présent registre destiné à la participation au public pendant une durée de 33 jours consécutifs, du 27 mars 2023 au 28 avril 2023 inclus.



N°	NOM - PRENOM ADRESSE	OBSERVATIONS SIGNATURE



N°	NOM - PRENOM ADRESSE	OBSERVATIONS SIGNATURE
		

Le vendredi 28 avril 2023, à 16h, le délai de la participation du public par voie électronique étant expiré, je soussignée, Madame Claude BALLOTEAU, Maire de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE, déclare clos, le présent registre mis à disposition du public du 27 mars 2023 au 28 avril 2023 inclus.

Des observations ont été consignées par personnes. En outre, j'ai reçu demandes électroniques, qui sont annexées au présent registre.